

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 V 171 Vœu relatif à l'entretien, la propreté et le maintien de chantiers d'insertion sur la Petite Ceinture.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, M^{me} Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Daniel-Georges COURTOIS et élus du Groupe UMP, relatif à l'entretien de la Petite Ceinture dans le 15^{ème} arrondissement ;

Considérant le lancement de l'acte 2 de la reconquête de la Petite Ceinture prévoyant la mise à disposition de certaines emprises à la Ville par voie de conventions de superposition d'affection ;

Considérant que l'entretien et la propreté de ces emprises sont des éléments essentiels de réussite du projet de reconquête, de préservation et de valorisation du site ;

Considérant que la Petite Ceinture fait l'objet depuis 2006 de quatre chantiers d'insertion confiés aux structures Halage, Interface Formation, Etudes et Chantiers Île-de-France et Espaces ;

Considérant que ces chantiers d'insertion ont salarié 446 personnes éloignées de l'emploi depuis 2006, participé à l'entretien de 26 hectares d'emprises, et permis de collecter 35 tonnes de déchets en moyenne chaque année, avec la prise en compte constante des éléments de biodiversité dans les modalités d'entretien du végétal ;

Considérant que l'article 2 du protocole-cadre prévoit « le déploiement d'un dispositif efficace de gestion différenciée s'appuyant sur le dispositif de gestion par des chantiers d'insertion » ;

Considérant que SNCF Réseau assure l'entretien des infrastructures (ouvrages d'art, accès, clôtures, ...) ;

Considérant que l'article 6 du protocole-cadre prévoit de préciser la répartition des responsabilités entre les affectataires en matière d'entretien, de propreté, ainsi que de maintenance et de réparation des ouvrages et des aménagements;

Sur proposition de Mme Pénélope KOMITÈS au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- le recours à plusieurs chantiers d'insertion soit maintenu dans le cadre du projet de reconquête et du partenariat Ville-SNCF,
- soient étudiées précisément les conditions permettant d'assurer l'entretien différencié des emprises de la PC, ouvertes et non ouvertes au public, en prenant soigneusement en compte les enjeux écologiques de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques,
- la répartition des missions d'entretien entre la Ville et la SNCF permette d'optimiser la propreté sur l'ensemble des emprises, y compris aux abords des ouvrages d'art et à l'interface avec les espaces publics.